

habitant au Canada. Il faut bien comprendre que, peu importe la situation ou la raison pour laquelle la décision a été prise, si une salle d'exercices est détruite, l'entraînement militaire qui s'y poursuivait et tout ce qu'il représente disparaît dans cette collectivité. C'est une affaire classée que rien ne peut ranimer. Le ministre ne sait jamais—nul ministre ne peut savoir—quel jour il jugera nécessaire de faire appel à l'aide de volontaires, dans les campagnes et dans les villes du pays.

• (3.30 p.m.)

Le plus grave, c'est que la tradition du service militaire volontaire disparaît avec la salle d'exercice. Disons-nous bien, monsieur le président, que la participation volontaire de nos jeunes au service militaire—caractéristique principale de la défense canadienne—naît dans nos salles d'exercices. Je demande au ministre: où ces jeunes devront-ils s'exercer? Sur la place du marché? Si cette participation volontaire ne commence pas au temps de l'école, ces jeunes volontaires ne seront pas disponibles quand viendra la guerre.

Je reviens maintenant aux jeunes gens à l'entraînement dans la milice; qu'advient-il d'eux si le programme actuel est mis à exécution? La dernière fois que je suis allé, à titre de visiteur, à la salle d'exercice de Napanee, un soir d'exercice, il y avait 34 hommes, officiers, sous-officiers et soldats, en train de s'exercer. Après m'être renseigné dans plusieurs centres, sur le nombre de jeunes gens qui suivent des cours d'entraînement, je me suis rendu compte que le chiffre mentionné tantôt était exceptionnel et dénotait un intérêt remarquable. Il est évident que cette unité n'existe pas qu'en théorie. Ce n'est pas une unité que l'on pourrait facilement faire disparaître ou rayer des cadres comme tant d'autres dans certaines villes, dont l'existence, comme nous le savons, n'est que théorique. Voilà un groupe de jeunes gens qui s'adonnent volontairement à l'entraînement militaire—de ces jeunes dont nous parlons justement et dont dépendrait le sort du Canada en cas de guerre.

Selon quel critère le ministère de la Défense nationale a-t-il évalué l'efficacité d'une unité quand il a décidé de supprimer celle dont j'ai parlé et remercier ces jeunes gens? C'est ni plus ni moins, monsieur le président, qu'une insulte à faire à ces miliciens.

Ce qui rend leur situation encore plus critique, c'est qu'ils ne peuvent, à titre de soldats en uniforme, faire des instances en leur propre nom, comme le pourrait le titulaire d'un emploi civil. Étant soldats, ces jeunes gens doivent se soumettre en silence à toute

disposition prise à leur égard par leurs supérieurs. En outre, un grand nombre d'entre eux sont très jeunes et ils ne se sont pas encore rendu compte de toute la portée de cette mesure, et ne s'en rendront peut-être jamais compte. Tout ce qu'ils savent, c'est qu'ils aiment l'instruction militaire, et ils sont à un âge où ils peuvent le mieux la recevoir et l'assimiler. Ce faisant, ils suivent aussi les brisées de leurs pères et de leurs grands-pères.

Permettez-moi, monsieur le président, de préciser, avec la certitude morale que c'est la vérité, que c'est maintenant que ces jeunes sont le plus malléables et peuvent le mieux être orientés. Si vous refusez leur service maintenant, vous ne les aurez peut-être plus jamais, sauf à un coût désastreux, que le Canada ne pourrait se permettre.

Je ne saurais dire combien d'hommes sont passés par la salle d'exercice que j'ai mentionnée, en temps de paix et en temps de guerre, mais je sais qu'ils sont très nombreux. Je sais qu'un nombre considérable de miliciens étaient en formation à Napanee et à Picton; je sais aussi qu'au cours des cinq dernières années, 100 jeunes gens ont terminé avec succès le cours d'instruction donné en été aux recrues, dans ces deux villes. Si seulement nous éprouvions autant de plaisir et d'enthousiasme dans notre travail que ces jeunes gens, d'après ce que j'ai pu observer, en éprouvaient dans le leur! Si je puis en quelque sorte plaider la cause de ces jeunes gens et ceux qui les remplaceront d'année en année, je m'en estimerai privilégié.

Quelle invention pourrait jamais répondre au besoin si nous faisons disparaître nos salles d'exercice? Rien ne peut les remplacer. Je le demande de nouveau au ministre: où ces jeunes gens recevront-ils l'instruction en cas de nécessité—sur la place du marché, ou dans un champ hors de la ville?

Les écoles surpeuplées et les enseignants surchargés ont provoqué un déclin rapide et étonnant de la formation des cadets dans nos écoles et, dans les circonstances actuelles, il est peu probable que la formation des cadets reprenne avec tant soit peu de vigueur. Même à son meilleur, cette formation était trop brève et trop superficielle pour susciter un intérêt durable ou une application permanente. Cela renforce d'autant le principe de la formation militaire des volontaires adultes, dont l'âge dépasse celui des cadets ou des étudiants. Non, monsieur le président, rien ne peut remplacer la formation d'une milice locale, dans une salle d'exercice convenablement équipée et ordonnée. L'histoire nous enseigne que les combattants canadiens ayant reçu ce mode de formation ont été les sauveurs du Canada.